

RCS : LORIENT
Code greffe : 5601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LORIENT atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1969 B 00034
Numéro SIREN : 869 500 348
Nom ou dénomination : 3.C.

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt 7289

3.C.

Société par Actions Simplifiée au capital de 609.796,07 euros
Siège social : Port Goulphar – BANGOR 56360
RCS PARIS 869 500 348
(Ci-après la « **Société** »)

**ACTE SOUS SEING PRIVE CONSTATANT LES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 11 JUIN 2019**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 11 Juin,

Certifié Conforme


LES SOUSSIGNEES :

- **La société Ô VOYAGEURS**, société par actions simplifiée au capital de 5.557.000 euros, dont le siège social est sis 7 rue d'Artois – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 843 959 057, propriétaire de 672 actions de la Société ;
- **La société OLYMPE FR 2**, société par actions simplifiée au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 828 972 679, représentée par PARIS INN GROUP, son Directeur Général, elle-même représentée par la SARL Arrow Conseils, en qualité de Directeur Général, elle-même représentée par son gérant, Grégory POURRIN,

(Ci-après les « **Associés** »),

Seules associées de la Société détenant ensemble 800 actions de la société, soit l'intégralité des actions composant le capital social de la Société ;

ONT PRIS, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES STATUTS DE LA SOCIETE LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Constat de la démission de la société SNH de ses fonctions de Président,
- Nomination de la société Ô VOYAGEURS en qualité de Président en remplacement de la société SNH,
- Nomination de la société PARIS INN GROUP en qualité de Directeur Général,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Après avoir pris connaissance du courrier de la société SNH en date de ce jour, en vertu duquel cette dernière déclare démissionner de ses fonctions de Président de la Société à compter de ce jour, les Associés prennent acte de ladite démission et de l'absence de préavis obligatoire à effectuer, conformément à l'article 14 des statuts de la Société.

DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, les Associés décident de nommer en qualité de Président, remplacement de la société SNH, pour une durée indéterminée :

- **La société Ô VOYAGEURS**, société par actions simplifiée au capital de 5.557.000 euros, dont le siège social est sis 7 rue d'Artois – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 843 959 057, représentée par la société BEAUVAU CAPITAL, son Président, elle-même représentée par Monsieur Benoît PÉTIN, son Président.

Cette nomination en qualité de Président prend effet immédiatement.

La société Ô VOYAGEURS a fait savoir qu'elle acceptait les fonctions de Président qui lui sont confiées. Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Les Associés décident de statuer ultérieurement sur la rémunération à attribuer au Président pour l'exercice de ses fonctions.

TROISIEME DECISION

Les Associés décident de nommer en qualité de Directeur Général de la Société avec effet à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **La société PARIS INN GROUP**, société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 €, dont le siège social est situé 96, boulevard Haussmann – 75008 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 501 865 729, représentée par ARROW CONSEILS, son Directeur Général, elle-même représentée par Monsieur Grégory POURRIN agissant en qualité de gérant de ARROW CONSEILS.

La société PARIS INN GROUP déclare accepter lesdites fonctions et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour son exercice.

Les Associés décident de statuer ultérieurement sur la rémunération à attribuer au Directeur Général pour l'exercice de ses fonctions.

QUATRIEME DECISION

Les Associés décident de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Le présent acte qui constate les décisions unanimes des associés en date du 7 Juin 2019, sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social, et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.


Pour la société Ô VOYAGEURS*

Représentée par M. Benoît PÉTIN

Bon pour acceptation des fonctions de
Président de la Société pour une durée
indéterminée à compter de ce jour

*Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Président de la Société pour une durée indéterminée à compter de ce jour »

Bon pour acceptation des fonctions de directeur général de la
Société pour une durée indéterminée à compter de ce jour

Pour la société PARIS INN GROUP**

Représentée par M. Grégory POURRIN

** Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la Société pour une durée indéterminée à compter de ce jour »

